



## Conditions de travail, salaires, défense de vos revendications...

**Réunissez-vous avec la CGT !**

Bobigny, le 21 septembre 2021

### Prime

La CGT a signé l'accord relatif au renouvellement de la prime « pouvoir d'achat » incluant le fait que les jours non travaillés pendant les confinements n'impacteraient pas le montant de la prime. Son montant devrait être environ de 500 euros. Pour les salariés dont la rémunération mensuelle est supérieure à 3 fois le Smic, le montant des charges sera déduit de la prime. **Elle est versée fin septembre.**

### Mise en place de l'accord de proximité

- Nous constatons de réelles difficultés depuis la mise en place du nouvel accord de proximité. La disparition du logement de fonction des gardiens a un impact négatif sur la stabilité des équipes et des effectifs et sur le délai de recrutement. Il y a beaucoup de départs en période d'essai, d'autres ne viennent pas laissant ainsi en sous-effectif, voire sans gardien, des sites très tendus (Bondy nord, Paul Eluard, Saint Ouen...). Nous avons alerté sur ce risque. Le logement pas élément de confort mais lié au poste et à sa stabilité.
- Responsables de site : l'effectif n'est toujours pas complet, y compris sur des sites difficiles, ce qui oblige les RS à prendre en charge un nombre ingérable de logements. On constate trop souvent des difficultés à concilier le nouveau poste, les tâches nouvelles, les jours de formation...
- Des gardiens indiquent ne pas avoir été indemnisés sur les fluides. La prise en charge des fluides n'est pas imposable et le remboursement apparait sur les fiches de paye en tant d'indemnité chauffage, ce qui n'est pas conforme. Nous demandons que le nécessaire soit fait pour indemniser ceux qui ne l'ont toujours pas été et rectifier la part imposable du remboursement des fluides si celle-ci impacte le montant à déclarer aux impôts.
- Les employés d'immeuble et les gardiens nous signalent l'absence de paiement de certaines heures supplémentaires. Afin d'agir individuellement, **n'hésitez pas à nous contacter.**
- Des gardiens sont soumis à une astreinte du soir et WE en remplacement de collègues malades alors que l'accord d'entreprise prévoit le remplacement par le TS d'astreinte. De surcroît, ces astreintes imposées ne sont pas payées ! **n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas.**
- Agents d'accueil : le délai de la rupture conventionnelle collective est terminé. Pour les autres... les Points d'Accueil ferment fin décembre, qu'en est-il du reclassement des agents d'accueil ? **n'hésitez pas à nous contacter si aucune proposition ne vous a été faite !**

### Télétravail

La CGT a signé malgré le refus de la direction d'accorder :

- une indemnité de 10 euros par jour.
- Les 2 jours de télétravail sont un « maximum » selon l'accord, mais nous demandons de la souplesse et la possibilité de pouvoir aller au-delà dans certaines situations, dans la limite de 3 jours.

Nous avons été entendus sur certains sujets :

- Nous avons obtenu, conformément à vos demandes, la souplesse entre jours fixes ou variables, la possibilité de poser la ½ journée,
- l'indemnité de 300 euros pour l'achat d'un matériel adapté.

Reste à engager les négociations pour maintenir la souplesse horaire accordée pendant la période du confinement sur les arrivées et départs, en négociant un accord sur le temps de travail.

Concernant les places de parking, le service des Moyens Généraux à la demande de la Direction, avait attribué un émetteur d'accès au parking pour les collègues qui n'y avaient pas accès. Nous demandons le maintien de l'accès à tous, mais pour cela il sera nécessaire d'instaurer un système, pourquoi pas, de gestion des présences et absences des agents en télétravail afin de mieux gérer les places disponibles !

## Rémunérations

- Nous demandons à la direction que l'accord sur classification et la rémunération soit renégocié afin de revoir la situation de certains métiers sous-estimés à l'office au regard de ce qui est pratiqué par une grande majorité des bailleurs.
- De même, nous demandons la négociation d'un accord sur le plan de mobilité de l'entreprise. Cette disposition est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ! Le plan de mobilité permettrait l'indemnisation des salariés qui se rendent au travail en vélo et tous les moyens de locomotion autre que véhicules à moteur, pour rappel cela avait été promis par le Directeur général, lors des négociations NAO 2019 et 2020. Il va de soi que nous n'attendons pas la NAO 2021 pour contraindre l'office à être conforme à la loi.
- Nous constatons des retards dans le paiement de la prévoyance pour les salariés en longue maladie, ce qui génère de grandes difficultés pour les collègues concernés. Nous demandons l'amélioration de la procédure au DRH.

Si vous souhaitez prendre contact avec un membre du syndicat CGT, vous pouvez contacter vos représentants, qui ont une connaissance des accords et des procédures de l'établissement. **Questions sur les accords, conditions de travail, problèmes disciplinaires, mais aussi pour rejoindre la CGT... contacter vos élus CGT :**

Adressez-nous un mail : [cgt.syndicat@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:cgt.syndicat@seinesaintdenishabitat.fr), laissez vos coordonnées téléphoniques.

## Heures d'informations syndicales

Nous organisons une réunion afin de faire le point avec vous, sur les réorganisations, sur la mise en œuvre de l'accord de proximité, sur l'avenir de l'office dans le cadre de la fusion et de la SAC, vos revendications...

- **MARDI 28/09 = 9H à 11H au siège, salle du conseil.**
- **JEUDI 23/09 = 14H - 16H : agence de Bobigny**
- **JEUDI 30/09 = 14H - 16H : agence de Stains**
- **JEUDI 07/10 = 14H - 16H : agence de Dugny**
- **JEUDI 14/10 = 14H à 16H : agence de Rosny**
- **JEUDI 21/10 = 14H à 16H : agence de Romainville**
- **JEUDI 28/10 = 14H à 16H : agence de la Courneuve**

Nous comptons vivement sur votre présence

**Ces réunions sont autorisées sur le temps de travail**

## Salaires, retraites, conditions de travail, défense des services publics, libertés démocratiques...

Dans tous les secteurs, le gouvernement remet en cause nos droits et acquis les plus fondamentaux. Il ne renonce pas à vouloir « réformer » notre système de retraite pour accélérer sa privatisation...

Le **mardi 5 octobre** les organisations syndicales CGT, FO, SUD, FSU, UNEF, FIDL et MNL appellent l'ensemble des salariés à se mobiliser, par la grève et les manifestations dans toute la France. A Paris une manifestation aura lieu (départ 14 heures, place de la République). **VOIR TRACT SPECIFIQUE**